

FO

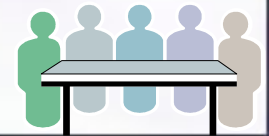
DGFIP 83

**ASSEMBLEE GENERALE
DEPARTEMENTALE
20 AVRIL 2015**



SOMMAIRE

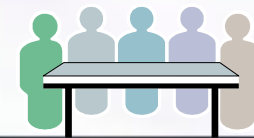
- Présentation et approbation des comptes FO-DGFIP 83
- Election du nouveau comité départemental FO-DGFIP 83
- Résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014
- Présentation des nouveaux élus FO-CFTC DGFIP 83
- Actualité du réseau
- Questions diverses



MEMBRES DU COMITE DEPARTEMENTAL SECTION DU VAR FO DGFIP

Patricia BAUD
Patrick BAVA
Christine BELLUOT
Rémy BELLUOT
Philippe BERNARD
Edith BERNET
Stéphanie BOMY
Frédéric BRES (SD)
Claude CERVERA
Sylvain CHARBONNEYRE (SDA)
Karine CHASSERIAUD
Dominique DAMERY
Gilbert DELAPLACE
Sophie DEGEILH (SDA)
Chantal DUPUY (trésorière)
Nicolas FAGARD
Danielle FRANTZ
Olivier LAFORGE
Pascal LASANTE
Frédéric LASNIER
Christian MAJASTRE
Anne MAURICE
Olivier MENAGE
Fabrice MOSCA (SDA)
Catherine PETITPERRIN
Michael REGEN
Dominique SANCHEZ
Philippe SAYERLE
Frédéric VAQUETTE
Philippe VENTURE

CFP Toulon Municipale
SIE Toulon Sud-Ouest
DDFIP BESAGNE
CFP Solliès-Pont
CDIF Toulon 1
EDR
CFP Besse sur Issole
Direction Les Lices
Paierie Départementale
EDR
SIE Brignoles
CFP ST Maximin
Retraité
Direction Besagne
Direction Besagne
Var amendes
TP Le Luc
Direction Les Lices
CFP La Valette du Var
CFP La Valette du Var
CFP La Seyne Municipale
Direction Besagne
SIP Draguignan
PCE Toulon
CFP Draguignan Municipale
SIP Draguignan
Hyères Municipale
SIP Toulon Nord-Est
Direction Besagne
EDR

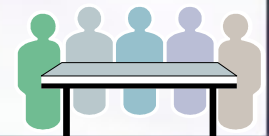


Résultats nationaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

➔ COMITE TECHNIQUE DE RESEAU (CTR)

Avec 2,3 points de plus qu'en 2011, FO-DGFIP obtient la plus forte progression.

	2011	2014	
Taux en %	national	national	siège
FO	20,65	22,95	2/10
CFTC	5,88	5,03	0/10



Résultats nationaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

➔ COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES (CAPN)

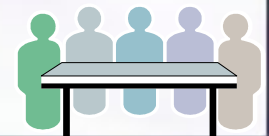
FO-DGFIP, qui était déjà la 1ère organisation syndicale des Inspecteurs divisionnaires progresse de 4,2 points en 2014 et obtient 2 sièges sur 6.

FO-DGFIP progresse de près de 3 points et obtient un siège supplémentaire chez les inspecteurs soit 2 sièges sur 8.

FO-DGFIP progresse également de 3 points, devenant la 2ème organisation syndicale des contrôleurs et obtient un siège supplémentaire soit 4 sièges sur 14.

De même, FO-DGFIP progresse de 3 points entre 2011 et 2014 chez les agents administratifs et obtient 2 sièges sur 13.

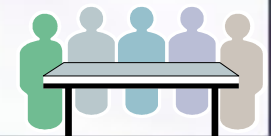
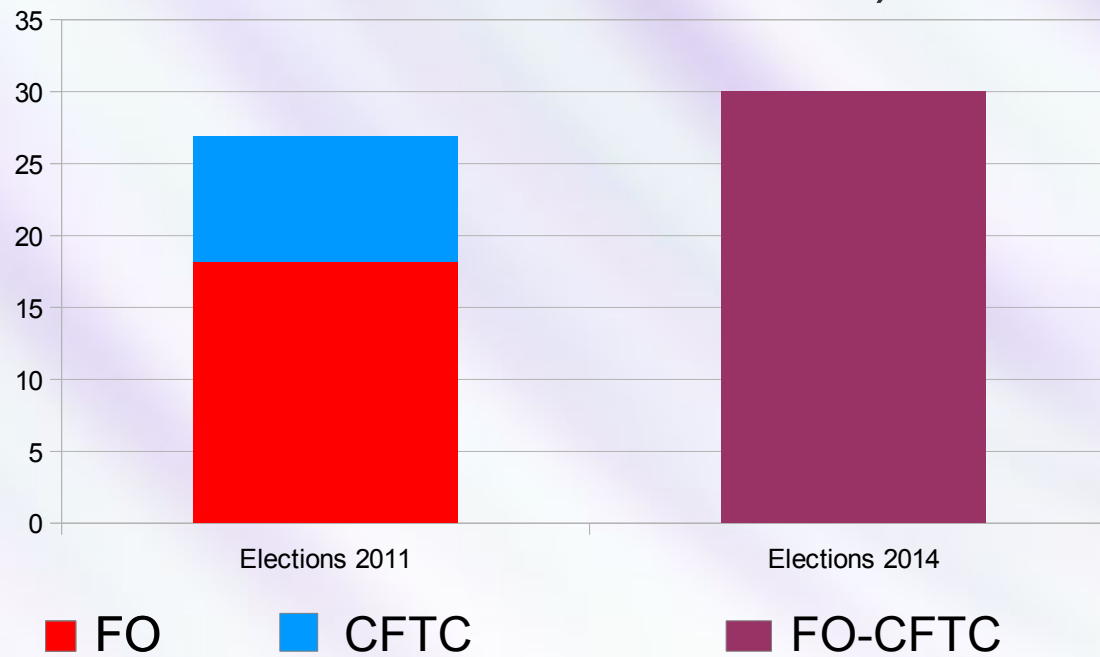
Chez les agents techniques, FO-DGFIP obtient 2 sièges sur 8.



Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

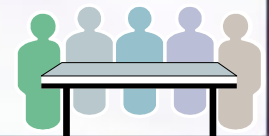
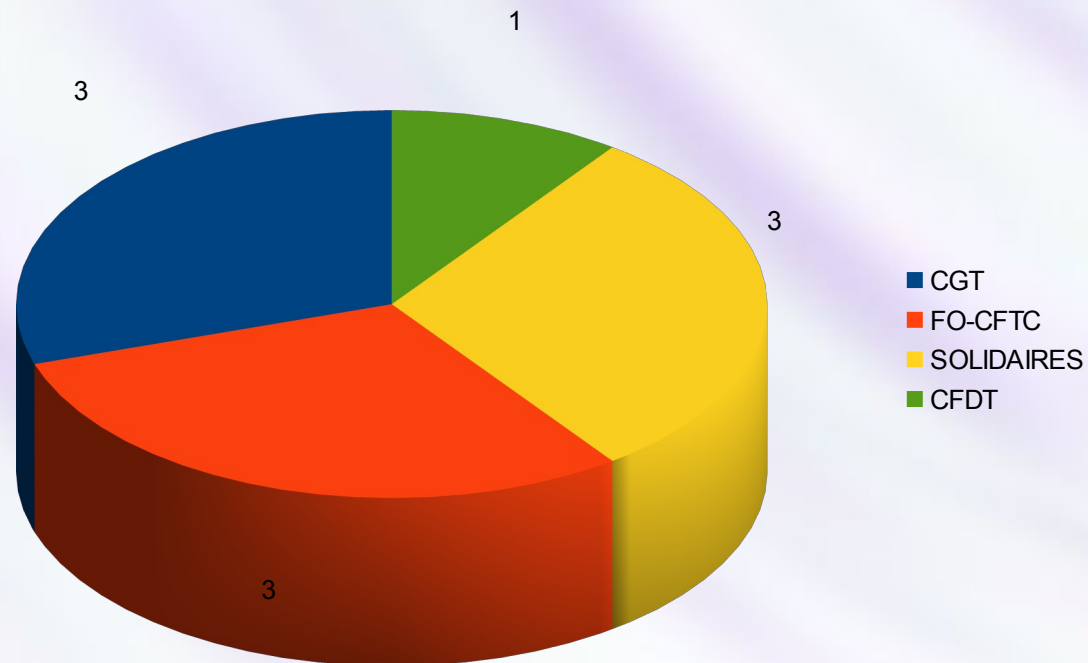
➔ COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL)

Résultats en pourcentage (étant à 20 voix du 1^{er}, FO-CFTC devient la 2^{ème} OS du Var)



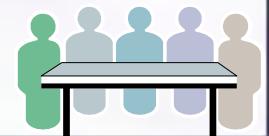
Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

➔ COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) composition par siège et par OS



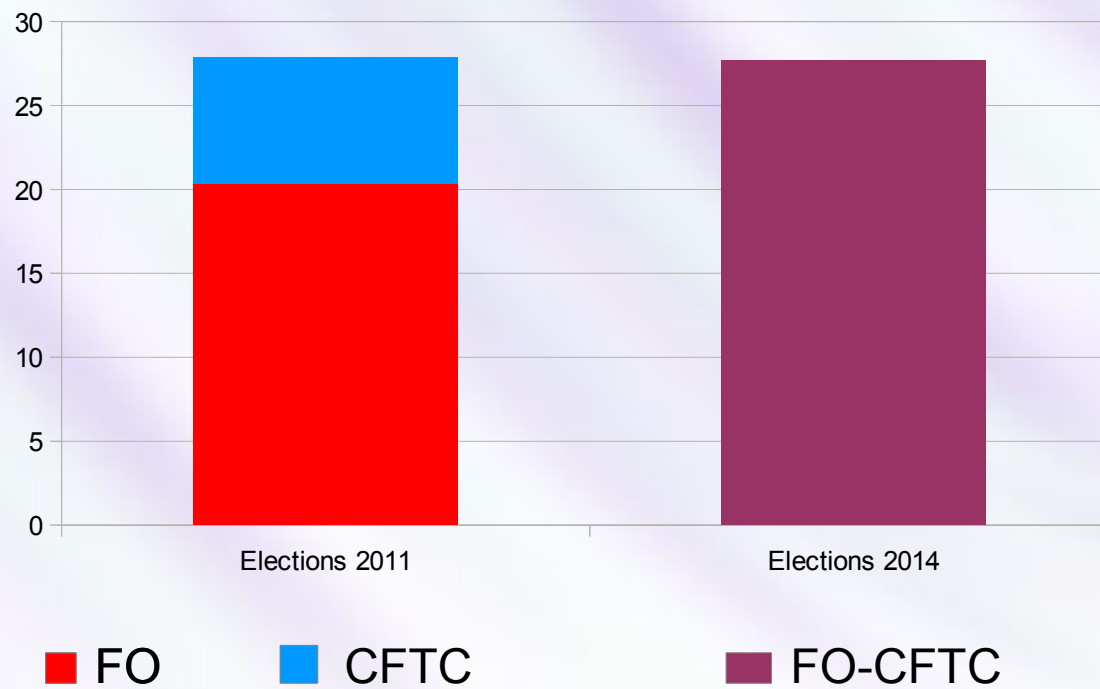
LES ELUS EN CTL

TITULAIRES	BRES Frédéric	DDFIP MONTEBELLO
	CARUSO François	DDFIP BESAGNE
	CHARBONNEYRE Sylvain	EDR
SUPPLEANTS	MOSCA Fabrice	PCE TOULON
	BERNARD Philippe	CDIF TOULON1
	DEGEILH Sophie	DDFIP BESAGNE



Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

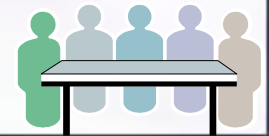
➔ CAPL DES INSPECTEURS Résultats en pourcentage



■ FO

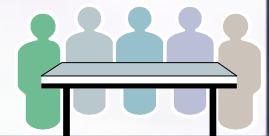
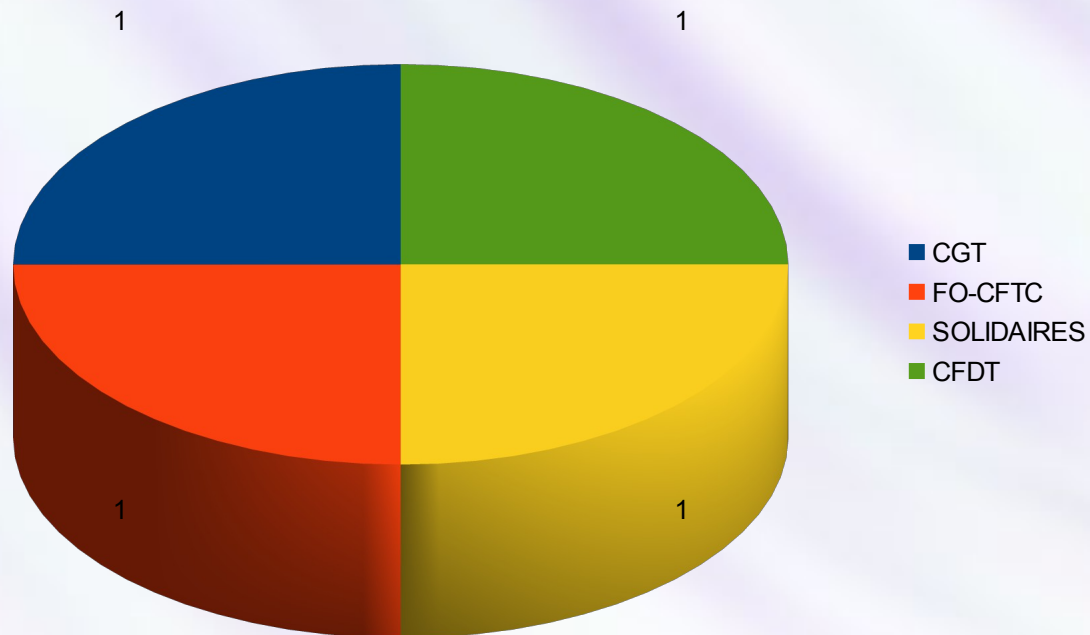
■ CFTC

■ FO-CFTC



Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

➔ CAPL DES INSPECTEURS composition par siège et par OS



LES ELUS EN CAPL 1

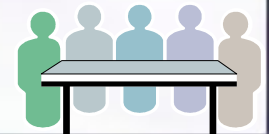
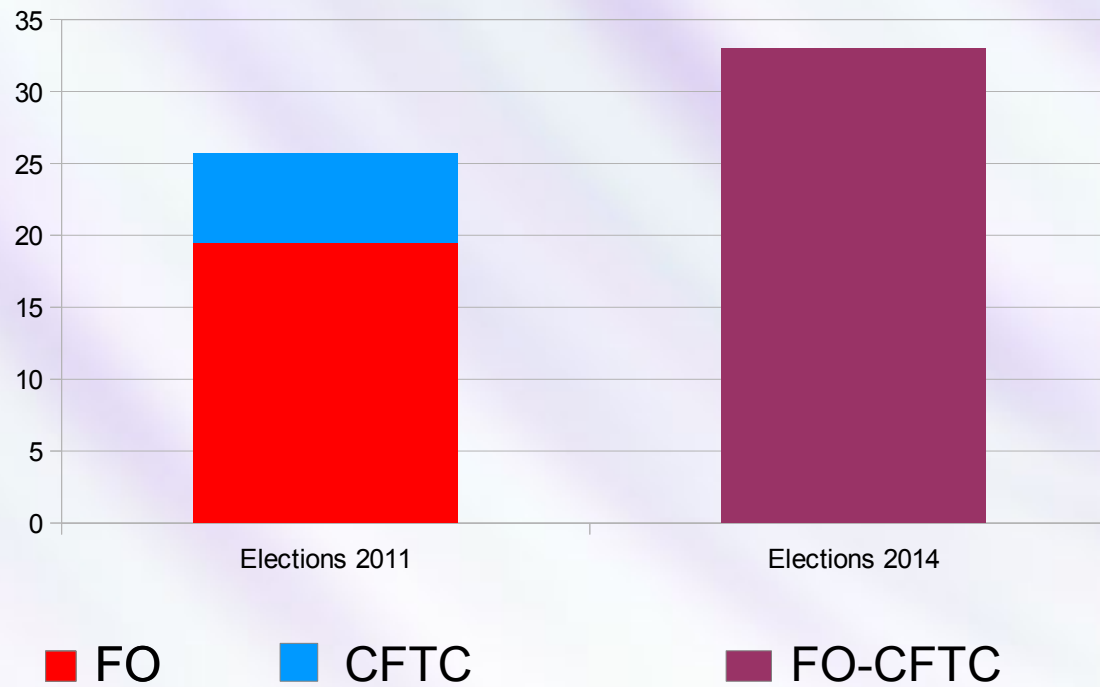
TITULAIRE	MOSCA Fabrice	PCE TOULON
SUPPLEANTE	GAJDA Catherine	PAIERIE DEPARTEMENTALE



Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

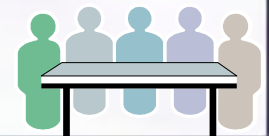
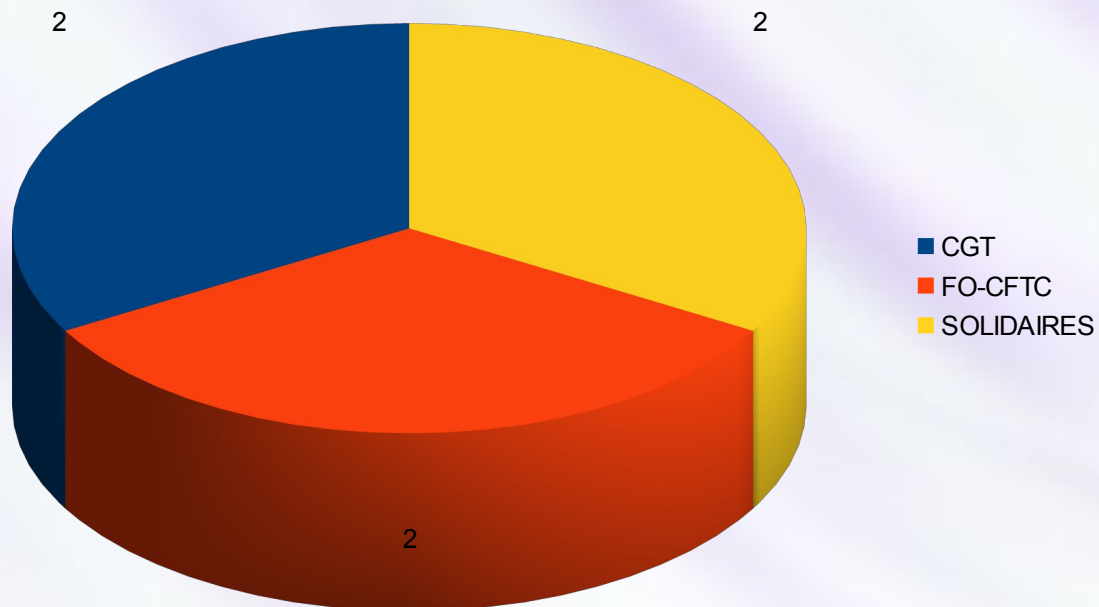
➔ CAPL DES CONTROLEURS

Résultats en pourcentage (FO-CFTC est à 5 voix du 1er)



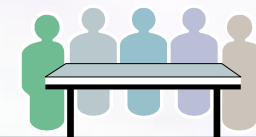
Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

➔ CAPL DES CONTROLEURS composition par siège et par OS



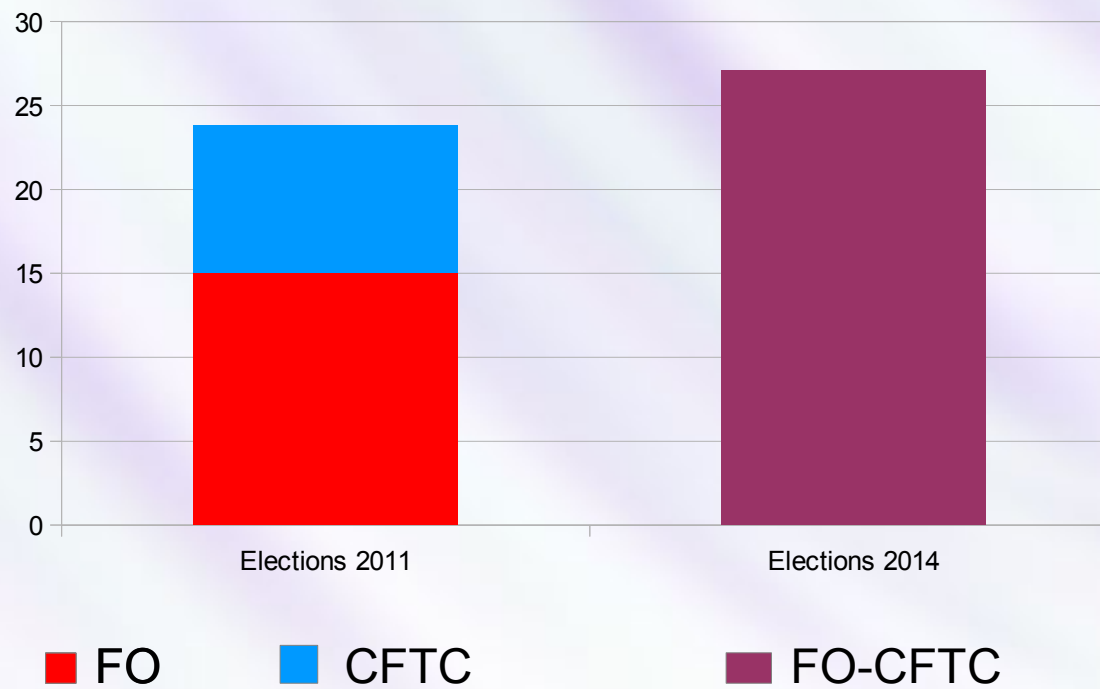
LES ELUS EN CAPL 2

TITULAIRES	MAURICE Anne	DDFIP BESAGNE
	BERNARD Philippe	CDIF TOULON 1
SUPPLEANTS	FRANCISQUE Jocelyne	DRAGUIGNAN MPALE
	LOVERA Margaret	ST TROPEZ MPALE



Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

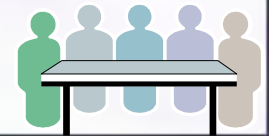
➤ CAPL DES AGENTS Résultats en pourcentage



■ FO

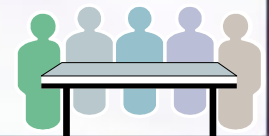
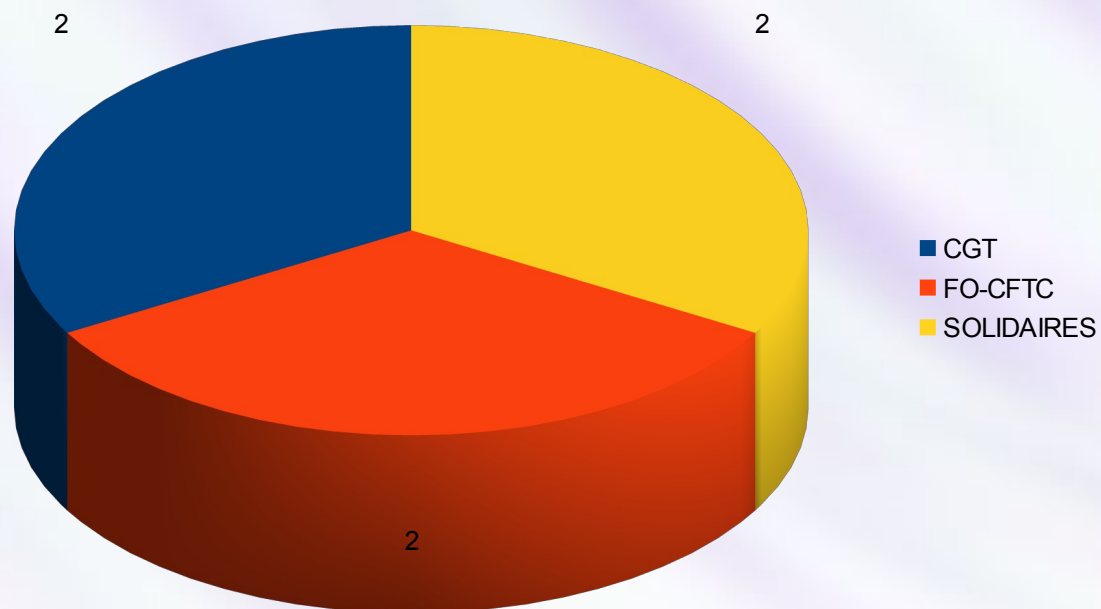
■ CFTC

■ FO-CFTC



Résultats départementaux des élections professionnelles du 04 décembre 2014

➔ CAPL DES AGENTS composition par siège et par OS



LES ELUS EN CAPL 3

TITULAIRES	SAYERLE Philippe	SIP TNE
	MONCEU Aurélie	PRS
SUPPLEANTS	VOLLEKINDT Karl	LORGUES
	JEANNOT Franck	LE LUC



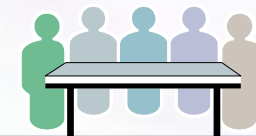
LES ELUS EN CDAS

TITULAIRES	BOMY Stéphanie	CFP BESSE SUR ISSOLE
	MAURICE Anne	DDFIP BESAGNE
SUPPLEANTS	BERNET Edith	EDR
	GENIES Cécile	SIP LA SEYNE SUR MER



LES ELUS EN CHSCT

TITULAIRES	BRES Frédéric	DDFIP MONTEBELLO
	DEGEILH Sophie	DDFIP BESAGNE
SUPPLEANTS	DUPUY Chantal	DDFIP BESAGNE
	MAURICE Anne	DDFIP BESAGNE



GREVE DU 9 AVRIL 2015 : appel à la mobilisation des organisations syndicales FO-CGT-SOLIDAIRES

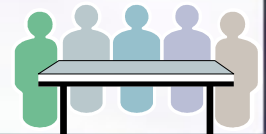
➔ **TAUX DE GREVISTES AU NIVEAU NATIONAL A LA DGFIP**
22,80 %

➔ **TAUX DE GREVISTES A LA DDFIP DU VAR**
26,67 %

➔ **PAR CATEGORIES :**

A+	3,42 %
A	12,74 %
B	30,82 %
C	34,29 %

➔ **10 POSTES ET 14 CAISSES ETAIENT FERMES**

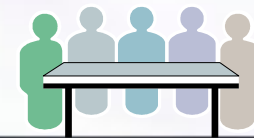


ACTUALITE DU RESEAU : RGME

➤ Révision Générale des Missions de l'Etat

- GT du 4 mars 2015 :

- * la Réforme et la Revue n'a pas d'autre but que la réduction des déficits publics et la poursuite du plan d'austérité gouvernemental,
- * A cet égard, il est vrai que les documents de travail fournis en préalable à ce groupe de « travail » ne laissent rien présager de fameux. La pimpante plaquette en couleurs (48 pages) dont l'objectif ambitieux est de répertorier, direction par direction, TOUTES les missions des ministères économiques et financiers démontre également, à l'examen des cases « perspectives d'évolution », que tout le monde ne sera pas traité à la même enseigne.
- * Le Secrétariat Général, la Direction du Budget, la Direction Générale du Trésor, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction Générale des Entreprises, ont tout bon et affichent dans la plupart de leurs cases un rassurant « maintien en l'état » (voire même parfois « renforcement » !). Ce ne sera pas la même moulinette pour la DGFIP, la DGDDI et l'INSEE, où en regard de la plupart des missions énumérées on peut lire de très alarmants « évolution, réflexion, mutualisation, expérimentation, révision, adaptation, concentration ». A part la régularité de la rime en « ion », on n'anticipe rien de fort réjouissant pour les services.

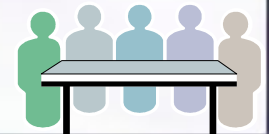


ACTUALITE DU RESEAU: PPCR

➔ Parcours Professionnel Carrière Rémunération

- Extrait du Discours d'étape du PPCR par Mme Lebranchu du 10 mars 2015 :

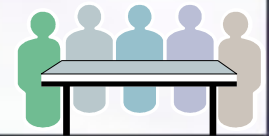
- * Afin de renforcer l'unité entre les trois versants de la Fonction publique, je vous propose d'instaurer de **nouveaux espaces élargis, communs aux corps et cadres d'emplois dont les missions relèvent de la même filière professionnelle.**
- * Cela nous conduira à mettre en place des **statuts communs de corps et de cadres d'emplois**, qui disposeront de règles identiques en termes de conditions de recrutement, d'architecture de la carrière, de grille de rémunération, de régime indemnitaire. Cela permettra surtout de **faciliter les mobilités entre les corps et cadres d'emplois relevant de ce statut commun.**
- * Pour la Fonction publique de l'Etat, la négociation porte sur la relance d'un programme de fusion des corps, dans le respect des métiers et des identités professionnelles. La fusion des corps passe aussi par le développement des corps interministériels à gestion ministérielle (CIGEM)



ACTUALITE DU RESEAU : réforme territoriale

➔ Réforme territoriale

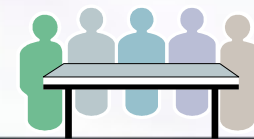
- adoption par l'Assemblée Nationale le 10 mars 2015 du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) .
- conséquence : disparition des départements avec le transfert des compétences aux régions.
- le découpage régional rentrera en vigueur le 01/01/2016 avec des élections régionales les 6 et 13 décembre 2015.
- les régions obtiennent la définition des orientations en matière de développement économique et sont les seules compétentes pour définir les régimes d'aides aux entreprises ou autres collectivités.
- le renforcement de l'intercommunalité avec la création d'EPCI d'au moins 20 000 habitants (contre 5000 actuellement) et le renforcement des compétences des communautés de communes et d'agglomération.
- FO dénonce une organisation de la République en Fédération de Régions, très autonomes, aux pouvoirs d'adaptations locales et s'intégrant dans le modèle d'une Europe des Régions défendue par la Commission Européenne.
- FO s'oppose à cette balkanisation de l'action publique qui conduirait à autant de politiques (y compris sociales) et des droits que de régions. 13 régions, 13 smics ou RSA différents.
- On peut déjà en déduire une fermeture d'un certain nombre de paeries régionales, une modification du périmètre d'action de certaines structures au service des collectivités locales et une modification du maillage territorial des services de la DGFIP.



ACTUALITE DU RESEAU

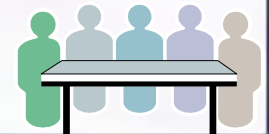
APRÈS

LA CARTE AVEC
13 RÉGIONS
EN MÉTROPOLE



ACTUALITE DU RESEAU

- Points immobiliers (La Seyne/Six Fours, Montebello/Besagne)
- L'amiante à Vert Coteau
- Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux
- Modification des horaires d'ouverture, période de charge de 40 jours
- Equipe départementale de renfort (fusion EDRA et ERD/ERR)
- Centres De Contact de Rouen et Chartres



ACTUALITE DU RESEAU : RIFSEEP

➤ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le décret n°2014- 513 du 20 mai 2014 porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

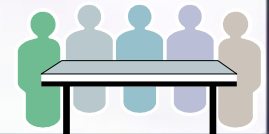
Les conditions de sa mise en oeuvre sont précisées dans la circulaire du 5 décembre 2014.

Ce nouveau régime indemnitaire sera applicable de plein droit à certains corps de fonctionnaires à compter du 1er juillet 2015 et à l'ensemble des fonctionnaires, sauf exceptions, à compter du 1er janvier 2017.

Le dispositif a pour objet de rassembler au travers de l'IFSE pratiquement l'ensemble des primes et indemnités versées au titre des qualifications et des sujétions spécifiques liées à l'exercice des fonctions dans certains services ou sur certains postes (IAT, IFTS, prime de rendement, ACF, prime TAI, ...). L'IFSE est établie sur la base de critères professionnels liés aux fonctions exercées et également par rapport à l'expérience professionnelle de l'agent.

Les textes permettent également la mise en place d'une prime visant à reconnaître l'engagement Professionnel. Lors de l'élaboration des barèmes, le montant maximal de ce complément indemnitaire, fixé par groupe de fonctions, ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire total désormais applicable à un corps donné, eu égard notamment aux modalités de versement Il est ainsi préconisé qu'il n'excède pas :

- Ø 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie A ;
- Ø 12 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie B ;
- Ø 10 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie C.



ACTUALITE DU RESEAU : PRIMES

Les modalités d'application de l'IFSE remettent en cause les garanties des agents. Ainsi, une part des indemnités perçues actuellement « suit » la carrière de l'agent et est donc revalorisée en fonction de la progression indiciaire de chaque agent ainsi que de la valeur du point d'indice. C'est le cas notamment de l'IAT, de l'IFTS et de la prime de rendement. Dans le dispositif préconisé, cette possibilité de revalorisation disparaît purement et simplement dans la mesure où l'IFSE ne se fait « réexaminée » que dans le cas d'une mobilité ou tous les quatre ans en l'absence de mobilité ou encore lors d'une promotion de grade.

En conséquence, les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC l'exclusion des corps et emplois de nos ministères du RIFSEEP, en usant de la possibilité qui est offerte par le décret au II du 5° de son article 7.

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC rappellent également leur opposition à la rémunération au « mérite » et demandent de confirmer la non modulation des régimes indemnitaires au ministère.

➔ autres primes (intéressement, caisse, accueil)

La prime accueil de 2015 : malheureusement les propositions de l'administration ne présentent aucune avancée positive hormis le fait que cette année la prime est élargie aux agents affectés sur un emploi « relations publiques ».

Cette année encore il n'est proposé qu'un montant maximum de 400 € avec une graduation selon son taux d'activité dévoué à l'accueil généraliste, à savoir :

Si activité à 25 % (55 jours) : prime de 100 € ; activité à 50 % : prime de 200 € ; activité à 75 % : prime de 300 € ; activité à 100 % : prime de 400 €.

F.O. a dénoncé ce système de graduation. En effet, si un agent fait un remplacement dans le courant de l'année pour une durée totale inférieure à 55 jours, il se voit exclu du versement de la prime accueil !

Nous avons revendiqué l'indemnisation de chaque jour, quel qu'en soit le nombre sur l'année.

D'autre part, nous avons de nouveau revendiqué un montant supérieur à 400 € pour une activité « accueil » à temps plein : nous demandons un alignement sur le régime indemnitaire appliqué dans les centres d'appel, à savoir 20 points ACF pour une valeur annuelle de 1 100 €.

Suppression des primes d'intéressement et de l'indemnité compensatrice 489.



ACTUALITE DU RESEAU : ACTION SOCIALE

Lors du Comité Technique Ministériel du 6 octobre 2014, les ministres ont annoncé l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant, passant de 5 € à 6 € au 1er mars 2015.

FO ne peut cautionner la note d'orientation ministérielle qui insiste sur la maîtrise des budgets et les efforts à faire en matière d'emplois (suppression de 10 postes de déléguée en France) et élude le rôle social d'une délégation. Par ailleurs, elle introduit le nouveau calcul du Budget d'Initiative Locale qui rappelons-le, fait baisser les crédits BIL de plus de 65 délégations.

Une circulaire est en cours d'adoption afin que, par analogie avec les règles applicables aux employeurs de salariés relevant du régime général, certaines prestations d'aide sociale ne soient pas exclues de l'assiette des cotisations et contributions sociales. Il s'agit en particulier :

1. des primes ou indemnités attachées, collectivement ou individuellement, au statut de l'agent, telles que :

- primes de transport, de repas, de fête patronale, d'anniversaire de la structure employeuse ;
- primes de mariage, de naissance, de Noël, de départ en retraite ou en préretraite,

2- prime de crèche, de nourrice, de garde d'enfant, de logement,

- aides aux études et à l'éducation des enfants (allocations de scolarité, aides au soutien scolaire, bourses d'études, aide au logement des enfants poursuivant des études supérieures) ;

- prime accordée à l'occasion de la naissance, du mariage, du décès

3. Des prêts d'accession à la propriété, prêts immobiliers et aides à l'amélioration de l'habitat

4. Des aides diverses dont le versement revêt un caractère automatique et qui n'entrent pas directement dans le champ de l'action sociale, telles que les :

- aides au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
- aides à l'apprentissage de la conduite automobile.

Cotisation dues :

- Pour les agents titulaires : les prestations sont soumises à la CSG-CRDS et à la cotisation à l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique

